



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 48

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane GODARD	Madame Caroline
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : FINANCES**Affectation des résultats - Exercice 2023**

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2023.

Le compte administratif 2023 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2024.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

À la fin de l'exercice 2023, le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (seul budget de la Ville de Dijon) s'élève à 48 094 268,50 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, d'un montant de 78 520 652,13 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit intégrant les restes à réaliser) ;
- le solde, soit 30 426 383,63 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement cumulé 2023	78 520 652,13 €
Solde investissement 2023 (A)	- 31 718 322,16 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 31 718 322,16 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>- €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 (B)	- 16 375 946,34 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>16 375 946,34 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>- €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser) = (A+B)	- 48 094 268,50 €
Affectation sur l'exercice 2024	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	48 094 268,50 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	30 426 383,63 €

Après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après :

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de déterminer** les reports de résultats 2023 et leur affectation sur l'exercice 2024 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 49 ABSTENTION : 9
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)